

LIBYE

(J.R. du n° 1 (5 janvier 1972) au n° 61 (23 décembre 1972))

CONVENTIONS INTERNATIONALES

(voir Liste des accords).

ADMINISTRATION.

— Loi n° 6 du 4 janvier 1972 portant statut de la police. *J.R.* (16), 18/4/72 : 650.
— Décret du 2 avril 1972 portant nomination de plusieurs maires. *J.R.* (20), 6/5/72 : 839.

— Décret du 30 avril 1972 :

- mettant fin à la période transitoire concernant la formation des conseils municipaux et des districts ;
- fixant au mois de juillet 1972 la désignation des nouveaux conseils municipaux.

J.R. (27), 19/6/72 : 1215.

— Décret du 29 juin 1972 concernant la situation administrative des fonctionnaires qui se porteront volontaires au service de l'Organisation de libération de la Palestine. *J.R.* (39), 10/8/72 : 1950.

Ces fonctionnaires, considérés comme étant en service détaché, continueront à bénéficier de leurs droits d'avancement, d'augmentation et d'ancienneté.

— Décret du 30 juin 1972 modifiant la durée de la période transitoire pour la formation des conseils municipaux et de districts. *J.R.* (39), 10/8/72 : 1945.

— Décret du 20 juillet 1972 portant nomination des gouverneurs des provinces de Zaoui, Benghazi, Garian et Misurata. *J.R.* (42), 29/8/72 : 2114.

— Loi n° 115 du 28 août 1972 portant réorganisation des services du ministère de l'Information et de la Culture. *J.R.* (50), 18/10/72 : 2508.

— Loi n° 121 du 14 septembre 1972 portant réorganisation des services du ministère de la Jeunesse et des Affaires sociales. *J.R.* (52), 1^{er}/11/72 : 2611.

— Loi n° 130 du 26 septembre 1972 modifiant la structure de l'organisation de l'administration locale. *J.R.* (53), 15/11/72 : 2669. Cf. *Chronique politique*.

— Loi n° 143 du 10 octobre 1972 relative à la réorganisation administrative du ministère du Travail. *J.R.* (55), 23/11/72 : 2764.

— Loi n° 149 du 15 octobre 1972 abrogeant la loi n° 76 de 1970 qui concernait les différends pouvant survenir à propos des marchés ou contrats passés avec l'Etat libyen. *J.R.* (55), 23/11/72 : 2797.

Aux termes de la loi n° 76 de 1970, seuls les tribunaux libyens étaient compétents pour arbitrer les litiges nés à l'occasion des contrats passés avec le gouvernement. Il y a lieu donc de penser que l'Etat libyen admettrait désormais la clause d'arbitrage international dans les contrats.

AGRICULTURE ET RÉFORME AGRAIRE.

— Loi n° 10 du 16 janvier 1972 portant création de la Société agricole de Koufra. *J.R.* (14), 5/4/72 : 586.

— Loi n° 26 du 12 février 1972 portant création d'un organisme public chargé de l'étude des ressources en eau de la Libye. *J.R.* (18), 27/4/72 : 737.

— Décret du 18 mai 1972 relatif à la formation de la Commission nationale des problèmes hydrauliques. *J.R.* (31), 16/7/72 : 1523.

— Décret du 18 mai 1972 relatif à la baisse des prix de vente des terres de culture domaniales anciennes et des terres à distribuer aux paysans. *J.R.* (31), 16/7/72 : 1507.

— Décret du 8 juin 1972 relatif au budget affecté à la Corporation générale pour la Réforme agraire. *J.R.* (32), 20/7/72 : 1544.

— Loi n° 146 du 10 octobre 1972 instituant un Conseil du développement agricole. *J.R.* (55), 23/11/72 : 2772.

COMMERCE.

— Loi n° 69 du 30 avril 1972 relative à l'organisation du commerce des produits pharmaceutiques. *J.R.* (29), 3/7/72 : 1325.

— Loi n° 70 du 30 avril 1972 créant la Société nationale de produits pharmaceutiques. *J.R.* (29), 3/7/72 : 1332.

— Décret du 11 mai 1972 portant statut de la Société générale d'importation et de vente du matériel agricole. *J.R.* (26), 4/6/72 : 1152.

— Loi n° 65 du 22 mai 1972 créant la Compagnie générale du tabac, qui héritera de l'actuelle fabrique d'Etat. *J.R.* (28), 26/6/72 : 1319.

— Décret du 13 juin 1972 portant statut de la Compagnie générale du tabac, placée sous le contrôle de la Corporation générale pour l'industrialisation. *J.R.* (34), 24/7/72 : 1668.

— Loi n° 81 du 28 juin 1972 portant nationalisation de la Société commerciale de mécanique. *J.R.* (39), 10/8/72 : 1926.

— Décret du 14 octobre 1972, inscrivant sur la liste noire pour infraction au boycottage d'Israël plusieurs sociétés étrangères. *J.R.* (57), 2/12/72 : 2888.

— Loi n° 150 du 16 octobre 1972 portant création d'une société par actions, la « Société de constructions militaires et civiles ». *J.R.* (54), 22/11/72 : 2713.

La Société dont le capital, souscrit par l'Etat, est de 3 millions de dinars, a pour directeur général le chef d'état-major des forces armées libyennes. Le nouvel organisme a des compétences financières, commerciales et industrielles. Il est autorisé à effectuer des opérations destinées à favoriser les exportations et les importations.

COOPÉRATION.

— Loi n° 126 du 24 septembre 1972 prévoyant la création d'un institut arabe de développement. *J.R.* (56), 30/11/72 : 2812.

Cet institut est chargé de « mobiliser les efforts des savants arabes en vue de réaliser une révolution scientifique et technique », et d'élaborer des projets de coopération entre pays arabes, pays du Tiers-Monde et pays développés.

DROIT.

— Décret du 22 janvier 1972 chargeant le commandant Béchir Haouadi de diriger les commissions de révision de la législation libyenne et de l'harmoniser avec les principes fondamentaux de la législation musulmane. *J.R.* (15), 15/4/72 : 619.

— Décret n° 57 du 4 février 1972 établissant une réglementation concernant le « livret de famille ». *J.R.* (22), 15/5/72 : 929.

— Loi n° 74 du 9 juin 1972 relative à l'interdiction de l'usure dans les transactions civiles et commerciales entre les personnes physiques. *J.R.* (37), 5/8/72 : fascicule et note explicative.

— Loi du C.C.R. n° 148 du 11 octobre 1972 sur la peine prescrite pour certaines catégories de vol ou de gangstérisme. *J.R.* (60), 23/12/72 : 3011-3023. Cf. *Doc.*

— Loi du C.C.R. n° 175 du 7 décembre 1972 interdisant l'insémination artificielle des femmes. *J.R.* (61), 23/12/72 : 3072.

— Loi n° 176 du 7 décembre 1972 portant garantie de certains droits de la femme, à propos du mariage, du divorce et de la répudiation. *J.R.* (61), 23/12/72 : 3076.

ÉCONOMIE ET FINANCES.

— Loi n° 49 du 1^{er} avril 1972 relative au budget de l'Etat pour l'année 1972-1973. *J.R.* (27), 19/4/72 : 1209.

— Lois n°s 56 et 57 du 27 avril 1972 :

- fixant à la somme de 1 165 000 000 dinars le montant des crédits du Plan de développement triennal 1972-1975 ;

- fixant à la somme de 367 000 000 dinars le montant du budget de développement pour l'année 1972-1973.

J.R. (28) 26/6/72 : 1272-1281.

— Loi n° 62 du 18 mai 1972 consacrant un crédit de 10 950 000 dinars du budget 1972-1973 comme aide à la Somalie, la Mauritanie, le Niger et au Fonds de développement des pays arabes. *J.R.* (28), 26/6/72 : 1314.

— Décret du 25 juillet 1972 portant statut de la Banque nationale de Libye pour le commerce extérieur. *J.R.* (47) 28/9/72 : 2353.

— Décret du 25 juillet 1972 portant statut de la Banque de la République. *J.R.* (47), 28/9/72 : 2353.

— Décret du 25 juillet 1972 portant statut de la Banque de la nation. *J.R.* (49), 11/10/72 : 2424.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE.

— Décret du 1^{er} mars 1972 créant une commission technique chargée d'étudier les questions relatives à l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques. *J.R.* (21), 13/5/72 : 909.

— Décret du 7 mars 1972 instituant une faculté de minéralogie pour la rentrée universitaire 1972-1973, à Tripoli. *J.R.* (21), 13/5/72 : 912.

— Décret du 1^{er} juillet 1972 portant réorganisation de l'Université libyenne. *J.R.* (38), 7/8/72 : 1902.

Cette université comprendra une faculté des lettres (Benghazi), des sciences (Tripoli), de droit (Benghazi), d'éducation, d'agriculture, de pétrole et des mines (Tripoli), de langue arabe et sciences islamiques (Beïda).

— Loi n° 136 du 1^{er} octobre 1972 régularisant la situation des enseignants et des fonctionnaires libyens travaillant dans le passé dans les anciennes écoles italiennes. *J.R.* (56), 30/11/72 : 2827.

FÉDÉRALISME.

— Loi n° 21 du 7 février 1972 concernant l'élection des représentants de la R.A.L. au Parlement de l'Union des républiques arabes et divisant le pays en 20 régions électorales. *J.R.* (n° spéc.), 10/2/72.

— Loi n° 32 du 26 février 1972 reportant à une date ultérieure les élections de 20 représentants libyens au Parlement de l'Union des républiques arabes. *J.R.* (n° spéc.), 27/2/72.

— Décret du 7 mars 1972 portant proclamation de l'élection de 20 députés libyens au Parlement de l'Union des républiques arabes. *J.R.* (36), 31/7/72 : 1827.

— Décret du 29 juin 1972, concernant l'attribution d'emploi aux ressortissants de l'Union des républiques arabes (Egypte et Syrie), résidant en Libye. *J.R.* (45), 19/9/72 : 2231.

— Loi n° 113 du 29 août 1972 accordant la liberté de travail et d'exercice de toutes les professions libérales en Libye aux citoyens de la République arabe d'Egypte. *J.R.* (50), 8/10/72 : 2504.

— Loi n° 114 du 29 août 1972 accordant aux citoyens de la République arabe d'Egypte de jouir de la propriété de biens meubles et immeubles. *J.R.* (50), 18/10/72 : 2506.

GOVERNEMENT.

— Décret du 16 juillet 1972 portant composition du nouveau gouvernement sous la présidence du commandant Djalloud. *J.R.* (42), 29/8/72 : 2100. Cf. *Doc.*

— Loi n° 118 du 10 septembre 1972 instituant un Conseil supérieur de l'orientation nationale. *J.R.* (50), 18/10/72 : 2528. Cf. *Chronique politique.*

HYDROCARBURES.

— Décret du 17 janvier 1972 portant composition du conseil d'administration de la Compagnie de prospection du golfe arabe. *J.R.* (20), 6/5/72 : 816.

— Décret du 19 avril 1972 relatif aux règlements régissant la « Compagnie de prospection du Golfe arabe », créée après la nationalisation de la compagnie britannique B.P. *J.R.* (26), 4/6/72 : 1162.

— Loi n° 92 du 6 juillet 1972 relative au détachement de fonctionnaires libyens auprès des compagnies pétrolières. *J.R.* (39), 10/8/72 : 1942.

Selon les dispositions de la loi, le Conseil des ministres peut, sur proposition du ministre du Pétrole, décider le détachement de certains fonctionnaires, obligatoirement de nationalité libyenne, auprès des sociétés exerçant leurs activités en Libye.

— Décret n° 128 du 3 août 1972 fixant les dispositions relatives au travail dans les sociétés pétrolières. *J.R.* (51), 25/10/72 : 2594.

— Loi n° 131 du 26 septembre 1972 portant accord d'association entre la National Oil Company (N.O.C.) et la compagnie italienne A.G.I.P. *J.R.* (57), 2/12/72 : 2864.

Cet accord, qui met fin à l'ère des contrats de concessions traditionnels, accorde à la Libye une participation de 50 % dans l'exploitation des concessions de l'E.N.I.

JUSTICE.

— Décret du 12 février 1972 instituant un tribunal spécial pour juger les responsables des troubles qui ont eu lieu à la prison centrale. *J.R.* (15), 15/4/72 : 624.

PARTIS POLITIQUES.

— Décret du 8 janvier 1972 portant création d'une commission consultative de l'U.S.A. à l'Université libyenne. *J.R.* (25), 28/5/72 : 1092.

— Décret du 11 janvier 1972 portant création de quelques comités fondateurs de l'U.S.A. *J.R.* (25), 28/5/72 : 1095.

— Loi n° 45 du 10 avril 1972 portant application des recommandations du Congrès de l'U.S.A. *J.R.* (23), 20/5/72 : 967. Cf. *Doc.*

— Décrets du 13 avril 1972 relatifs à l'organisation et aux attributions du Secrétariat général de l'U.S.A. *J.R.* (25), 28/5/72 : 1102-1109. Cf. *Chronique politique*.

— Loi n° 71 du 30 mai 1972 assimilant à un crime les activités de parti politique. *J.R.* (29), 3/7/72 : 1338. Cf. *Doc*.

— Décret du 20 juillet 1972 relatif à l'organisation de la trésorerie de l'U.S.A. *J.R.* (46), 24/9/72 : 2254.

— Décret du 20 juillet 1972 relatif à l'organisation de l'U.S.A. *J.R.* (46), 24/9/72 : 2280.

PÊCHE.

— Loi n° 20 du C.C.R. du 4 février 1972 autorisant le ministère de l'Industrie et des Mines à s'associer à la création de la compagnie mixte de pêche tuniso-libyenne. *J.R.* (18), 27/4/72 : 727.

— Décret du 4 février 1972 autorisant la publication du statut de la compagnie mixte de pêche tuniso-libyenne. *J.R.* (21), 13/5/72 : 873.

PRESSE.

— Décret du 27 mars 1972 portant création du Conseil d'administration de l'Agence de presse libyenne. *J.R.* (20), 6/5/72 : 837.

— Loi n° 76 du 17 juin 1972 sur la presse en Libye. *J.R.* (35), 24/7/72 : 1712.

Cette loi stipule que la censure sur la presse ne peut s'exercer avant la publication des informations, sauf pour les débats et les décisions du Conseil du commandant de la Révolution et du Cabinet. Elle interdit d'autre part la publication de tout secret militaire, de toute nouvelle destinée à nuire aux objectifs et aux principes de la Révolution libyenne, de toute critique des religions communes et de tout appel destiné à imposer la dictature d'un homme ou d'une classe. Les citoyens libyens et ceux des autres pays de l'Union des républiques arabes peuvent être propriétaires de journaux, sauf s'ils occupent une fonction publique.

— Loi n° 120 du 14 septembre 1972 portant création d'une entreprise de presse, dotée de la personnalité morale et rattachée au ministère de l'Information et de la Culture. *J.R.* (50), 18/10/72 : 2533.

RELIGION.

— Décret du 15 février 1972 comportant les dispositions de la loi instituant la « zakat » (aumône légale). *J.R.* (21), 13/5/72 : 884.

— Lois n° 58 et 59 du 13 mai 1972 :

- instituant un comité spécial d'intérêt public, baptisé « Association pour l'appel à l'Islam » ;
- plaçant sous le contrôle de cet organisme le fonds de Djihad, qui ne sera soumis qu'à un contrôle financier *a posteriori* de l'Etat.

J.R. (28), 26/6/72 : 1290-1304.

— Loi du C.C.R. n° 124 du 16 septembre 1972 sur la waqf ou habous. *J.R.* (58), 11/12/72 : 2892-2907 et notice explicative de 42 pages.

TRANSPORTS.

— Loi n° 122 du 14 septembre 1972 portant création d'une société nationale pour l'entretien des routes et des pistes d'atterrissage. *J.R.* (52), 1^{er}/11/72 : 2615.

La société est dotée d'un capital de deux millions de dinars entièrement souscrit par l'Etat.

— Décret du 11 septembre 1972 portant composition du conseil d'administration de la société nationale libyenne pour la création et l'entretien des routes. *J.R.* (52), 1^{er}/11/72 : 2631.

TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES.

— Loi n° 48 du 13 avril 1972 portant création du syndicat des enseignants. *J.R.* (23), 20/5/72 : 1004.

— Décret du 15 mai 1972 portant augmentation des salaires de diverses catégories d'ouvriers employés par le secteur public, qui prendra effet à partir du 1^{er} juin. *J.R.* (31), 16/7/72 : 1500.

— Décret du 22 mai 1972 complétant l'art. 24 (nouvel alinéa concernant les Maltais) de la loi organisant l'entrée des étrangers en Libye, leur résidence et leur sortie. *J.R.* (31), 16/7/72 : 1493.

— Décret du 11 juin 1972 relatif au relèvement du taux minimum des salaires :

- ouvriers non débutants de 1 dinar par jour à 1,300 dinar par jour ;
- ouvriers débutants de 0,800 dinar par jour à 1,080 dinar par jour.

J.R. (32), 20/7/72 : 1571.